

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2018

Sous la présidence de Monsieur Jan BEHETS

Etaient présents:

Mrs Dominique HEMAR , Denis TALLON , Jérôme CHATAGNER – Robert ESTACHY, Lionel SIGNORET et Madame Marielle BRET

Absents : Hubert LONGERON, Alain VEZZA et Guy SIGNORET

Pouvoirs :

Hubert LONGERON à Denis TALLON

Alain VEZZA à Lionel SIGNORET

Guy SIGNORET à Marielle BRET

Début de séance à 20 h

- **Secrétaire de séance : Robert ESTACHY**
- Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2018 à l'unanimité.

I – ORDRE DU JOUR

1 – Acquisition propriété terrains ROUGHOL et rétrocession à la SAFER.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a autorisé la candidature auprès de la SAFER concernant l'achat d'un terrain de 342 ha 03 a 76 ca (Bois de Rouit et Alpet de Maurin) que la commune a été retenue par le Comité technique de la SAFER le 25 /09/2017.

Le prix principal est de 110 000 € ainsi que les frais de la SAFER PACA qui s'élèvent à 10560 €, frais de notaire à charge de la commune.

Le maire rappelle que le cahier des charges dressé par la SAFER stipule que la commune s'oblige à une mise à disposition de pâturage pour 20 ans au groupement pastoral du Tiouret. Il rappelle que cette acquisition se fera avec un emprunt au Crédit Agricole au taux de 1.88%.

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise le Maire à mener à bien cette opération, et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

Vote : majorité (oui: 6 non:4 abst:0)

II - QUESTIONS DIVERSES :

- **Hébergement d'urgence :** Suite à l'éboulement de la Rochaille sur le CD 900, la commune a cherché à loger deux familles bloquées à l'extérieur de leur commune d'habitation.

Le Maire remercie les familles de Saint Paul qui ont hébergé gracieusement ces familles en difficultés.

- **Compteur Linky :** Il est rappelé que la pétition d'opposition à la pose des compteurs Linky a obtenu plus de 160 signatures.

Il est arrêté que la commune prend en compte cette pétition et adressera en préfecture un vœux faisant part de cette pétition et demandant un certain nombre de garanties. Le texte est à rédiger.

-
- **Séance levée à 22 h 00**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : www.mairie-saint-paul-ubaye.com
(sous réserve de validation au prochain conseil municipal)**